

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR CONSTITUER UN DOSSIER DE CANDIDATURE À UN EMPLOI D'ENSEIGNANT ASSOCIÉ À MI-TEMPS (PR-PAST OU MCF-PAST)

Le ministère peut réclamer des pièces complémentaires

La période de référence correspond aux trois dernières années avant la date prévue de nomination ; s'agissant des professions libérales, les trois derniers exercices précédant la date de nomination.

RECRUTEMENT

- ⇒ Lettre de candidature,
- ⇒ Curriculum vitae,
- ⇒ Justificatifs de l'emploi principal pour les trois dernières années :
 - ✘ Pour les salariés : contrat de travail ou arrêté de nomination, dernier bulletin de salaire, bulletins de salaires de décembre pour les trois dernières années ;
 - ✘ Pour les professions libérales : extraits K-BIS ou certificat d'identification INSEE, assujettissements à la taxe professionnelle pour chaque exercice ; prévoir les avis d'imposition sur le revenu ou 2035 des trois dernières années pour le ministère.
- ⇒ Attestation de l'employeur principal actuel faisant figurer la date d'embauche,
- ⇒ Copie d'une pièce d'identité valide,
- ⇒ Copie du dernier diplôme obtenu,
- ⇒ Autorisation de cumul de l'employeur principal pour enseigner 96Hetd pendant ma durée du contrat (agent public uniquement).

RENOUVELLEMENT

- ⇒ Lettre de candidature à un renouvellement de contrat,
- ⇒ Rapport sur les activités d'enseignements et de recherche pour les trois dernières années universitaire,
- ⇒ Curriculum vitae,
- ⇒ Justificatifs de l'emploi principal pour les trois dernières années :
 - ✘ Pour les salariés : contrat de travail ou arrêté de nomination, dernier bulletin de salaire, bulletins de salaires de décembre pour les trois dernières années ;
 - ✘ Pour les professions libérales : extraits K-BIS ou certificat d'identification INSEE, assujettissements à la taxe professionnelle pour chaque exercice ; prévoir les avis d'imposition sur le revenu ou 2035 des trois dernières années pour le ministère.
- ⇒ Attestation de l'employeur principal actuel faisant figurer la date d'embauche,
- ⇒ Copie d'une pièce d'identité valide,
- ⇒ Copie du dernier diplôme obtenu,
- ⇒ Autorisation de cumul de l'employeur principal pour enseigner 96Hetd pendant ma durée du contrat (agent public uniquement).

Le décret n°85-733 du 17 juillet 1985 relatif aux enseignants associés prévoit que les candidats justifient d'une activité professionnelle continue au cours des trois dernières années autre que l'enseignement.